

Les classes 4



Le 6 septembre 2014, sous un beau soleil, les classes 4 de Saint Malon/Bléruais, se sont retrouvées.

Comme le veut la tradition, elles ont commencé, à l'église, par un temps de prière, animé comme chaque année par Marie-Thérèse Béliard et Marie Monnerais (encore merci à elles). Un hommage émouvant et poétique devant le monument aux morts a été fait par le maire en nous évoquant les « 20 ans » d'hier, mais aussi ceux d'aujourd'hui et ceux de demain.

Puis tous ces fameux « 20 ans » ont posé pour la photo souvenir. Les « 10 ans » étaient en grand nombre, et comme l'a dit Killian : « *Vivement dans 10 ans pour qu'on fête nos 20 ans, car c'était trop bien la journée* ». Les convives ont déjeuné autour d'un excellent repas et nos animateurs ont mis une ambiance festive, joyeuse avec chansons, jeux, ...

Comme chaque année, autour des photos des anciennes classes, de nombreux souvenirs ont été remémorés et commentés. En début de soirée, la galette/saucisse a été dégustée avant de danser jusqu'à tard dans la nuit.

Le comité vous donne, d'ores et déjà, rendez-vous pour les classes 5

Le Samedi 5 septembre 2015



Le mot du maire

Les nouveaux rythmes scolaires devenant en cette nouvelle rentrée scolaire incontournables, nous vous avons fait découvrir les nouveaux Temps d'Activités Périscolaire (TAP) 2014 de l'école de la Marette. Élaborés avec le concours d'intervenants extérieurs mais aussi avec les personnels périscolaires communaux, les TAP remportent un certain succès. Bien qu'ayant quelques difficultés pour stabiliser nos recrutements sur cette activité, les modules de TAP sont d'ores et déjà prêts pour le prochain semestre. Quant à la garderie du mercredi, sa fréquentation est bien loin des besoins exprimés par les familles. Néanmoins, nous nous accordons un temps supplémentaire de réflexion pour adapter, si nécessaire, notre organisation à l'assiduité des parents d'élèves.

Comme vous le savez, notre clocher a, dès le début de l'année, présenté des signes de faiblesse ; à tel point que le coq a dû être déposé. Après une rencontre avec les techniciens et l'architecte du Conseil Général, les premières démarches sont en cours pour lancer la rénovation de notre église.

Le lotissement du Haut du Mail, projeté par l'ancienne mandature, est, quant à lui, en phase de démarrage. Actuellement notre réflexion porte sur le choix du nombre de lots que va comporter la première tranche.

Par ailleurs, des moments moins terre à terre ont également ponctué l'année 2014, comme l'anniversaire des 40 ans du Club de la Fleur de l'Âge ou la journée du CCAS réunissant nos anciens, dans la convivialité.

Dans le même esprit et **à l'aube de la nouvelle année 2015, j'adresse mes vœux de bonheur, de santé et de réussite à toutes les Malonnaises et à tous les Malonnais. Que 2015 réponde à toutes vos aspirations ...**



Le Maire
Gilles Le Métayer

Sommaire

1. « Saint-Malon dans le futur »
2. Les classes 4
3. Concours « St Malon dans le futur »
4. À vos stylos !

page 1Le Mot du Maire
page 2Informations municipales
page 3Les séances du Conseil municipal
page 13 ...Repas festif pour nos aînés !
page 14 ...Paroles de vacanciers
page 15 ...Portrait de ... Elise Guérin, notre doyenne !
page 16 ...Septembre à l'école ...
page 17 ...Des scientifiques en herbe [...]
page 18 ...L'Office des sports

page 19... Le calendrier des manifestations 2015
page 20... L'atelier chorale & Les Fées de Brocéliande
page 21... Atelier modelage
page 22... La Route des Arts
page 23... Le Comité des Fêtes ...
page 24... « La Fleur de l'Âge »
page 25... Le club de football & « La Main à la Pâte »
page 26... « Donnons de l'espoir à Enzo »

page 27... Prom'nons-nous dans le bourg ...
page 28... Taille et élagage de branches & protéger l'environnement
page 29... Le Conseil municipal réduit la taxe d'aménagement pour 2015
page 30... Saint-Malon et la mémoire de la Grande Guerre
page 31... L'interquartier

Informations municipales

MAIRIE

14, rue Saint Jean des Landes – 35750 Saint-Malon sur Mel

Tél. : 02.99.07.57.22 – Fax : 02.99.07.55.30

E-mail : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr – Internet : www.saintmalonsurmel.fr¹

lundi	9h00 à 12h00
mardi	9h00 à 12h00
mercredi	9h00 à 12h00
jeudi	/
vendredi	9h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

Gilles Le Métayer et ses adjoints sont présents en mairie le :

- lundi, pour Gilles Le Métayer,
- mardi, pour Arnaud Crépin,
- mercredi, pour André Delaroche,
- jeudi, pour Joël Lorand,
- vendredi, pour Sylvie Chevillard.

Pour pouvoir les rencontrer, nous vous demandons de contacter Madame Agnès Bigot, secrétaire de mairie, pour convenir d'un rendez-vous.

ÉTAT-CIVIL



CARRIC Hélène & **BLANCHETIERE** Vincent..... le 14 août 2014

RACHAD Nadia & **LE DAMANY** Mickaël le 16 août 2014

LECORNU Ethan le 27 août 2014 à Rennes



V Œ U X D U M A I R E

Gilles Le Métayer formulera ses vœux aux Malonnais

le samedi 10 janvier 2015 à 19h00

à la **salle polyvalentes**

Vous y êtes tous conviés

¹ Le bulletin municipal est aussi disponible sur internet.

Les séances du Conseil municipal

(20/06 au 28/11/2014)



SÉANCE DU 20/06/2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard et MM. André Delaroche, Arnaud Crépin, Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mmes Sonia Huby, Isabelle Le Gouevic, Corinne Lesage, Patricia Pamphile, Brigitte Pierrard et MM. Claude Pautonnier, Patrick Rolland, Bernard Daugan, Hervé Dreuslin.

Absents excusés : M. Grégory Bordier.

Procuration : M. Grégory Bordier à Mme Patricia Pamphile.

Assistait également à la réunion : Mme Agnès Bigot, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Huby.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
Nombre de suffrages exprimés 14
Majorité absolue 8

SONT ÉLUS :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Le Métayer Gilles	Rolland Patrick
Delaroche André	Chevillard Sylvie
Daugan Bernard	Crépin Arnaud

DESIGNATION D'UN ELU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Hervé Dreuslin, en qualité de référent sécurité routière.

DESIGNATION D'UN ELU RÉFÉRENT FGDON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Hervé Dreuslin, en qualité de référent FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Nous sommes spécialisés dans la lutte contre les organismes nuisibles depuis 1985 et à ce titre mettons en place des actions départementales de lutte contre diverses espèces animales ou végétales envahissantes.

La FGDON35 est reconnue par le conseil d'état comme un organisme de droit privé chargé de l'exécution d'un service public.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNE

Le conseil décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2014 :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	2111	93	Terrains	10 000,00 €
23	2313	66	Camping de la Marette	15 000,00 €
23	2313	67	Salle polyvalente	1 000,00 €
TOTAL				26 000,00 €

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	65	Eglise	16 000,00 €
23	238	83	Voies et Réseaux	10 000,00 €
TOTAL				26 000,00 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. En l'occurrence, elle sera présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à main levée, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms.

NOM	PRÉNOM	NOM	PRÉNOM
CHEVILLARD	Sylvie	LECOMPTE	Roger
COEURDRAY	Marcel	LORAND	Joël
DEFFAIN	Jacqueline	MONNERAIS	Françis
DELAROCHE	André	PAUTONNIER	Claude
DREUSLIN	Hervé	PIERRARD	Brigitte
GUEHO	Gabriel	ROLLAND	Patrick

TARIFS DES SERVICES PERI-SCOLAIRES 2014-2015

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer pour réviser les tarifs applicables à la rentrée scolaire, concernant le prix du repas de cantine, ainsi que le prix horaire de la garderie municipale et les services mis en place du mercredi.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- d'augmenter le prix du repas de 3,10 € à 3,16 €,
- de fixer l'heure de garderie à 1,55 € (tarif précédent : 1,52 €), facturable au ¼ d'heure,
- de fixer les tarifs du mercredi après-midi :
 - * repas et garderie jusqu'à 13 h 30 = 4,50 €
 - * garderie de 13 h 30 à 17 h 30 : forfait de 8,50 €. Un tarif dégressif s'applique : 20 % au 2^{ème} enfant et 35 % au 3^{ème} enfant.
 - * garderie de 17 h 30 à 18 h 30 : 1,55 €/heure payable au ¼ d'heure.
- précise que l'ensemble de ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 pour l'année scolaire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRESENTATION DU COMPTE MEMOIRE DE LA SAUR

Monsieur le Maire présente au conseil le compte mémoire 2013 du service d'assainissement collectif dont la société délégataire est la SAUR.

solde en faveur de la commune	13 575,82

Nombre de branchements au 31/12/13 : 109

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve ce compte mémoire.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : PRESENTATION DU COMPTE MEMOIRE DE LA SAUR

Monsieur le Maire présente au conseil le compte mémoire 2013 du service d'assainissement non collectif.

La SAUR recouvre les redevances de bon fonctionnement pour la commune.

État récapitulatif 2013

Crédit	Débit
solde en faveur de la commune	1 729,86

Nombre de factures émises au 31/12/13 : 179

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve ce compte mémoire.



SÉANCE DU 25/07/2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard et MM. André Delaroche, Arnaud Crépin, Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mmes Sonia Huby, Isabelle Le Gouevac, Corinne Lesage, Patricia Pamphile, Brigitte Pierrard et MM. Claude Pautonnier, Patrick Rolland, Grégory Bordier.

Absents excusés : MM. Bernard Daugan et Hervé Dreuslin.

Procuration : M. Bernard Daugan à M. Joël Lorand, M. Hervé Dreuslin à Mme Sonia Huby.

Assistait également à la réunion : Mme Agnès Bigot, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Pierrard.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ÈME} CLASSE POUR ENTRETIEN DE LA MAIRIE, SALLE POLYVALENTE ET ECOLE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la fin de contrat de Mme Déborah Brient née Jahier, le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel à raison de 18,06 h hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 août 2015.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 297, indice majoré 309.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette création.

COTISATIONS À L'AMF (ASSOCIATION DES MAIRES) 35 ET AMR (ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX) 35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les subventions suivantes :



SÉANCE DU 19/09/2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard et MM. André Delaroche, Arnaud Crépin et Joël Lorand, adjoints.

Et les Conseillers suivants : Mmes Brigitte Pierrard, Isabelle Le Gouévec, Corinne Lesage, Sonia Huby, Patricia Pamphile et MM. Bernard Daugan, Hervé Dreuslin, Patrick Rolland, Claude Pautonnier, Grégory Bordier.

Assistait également à la réunion : Mme Agnès Bigot, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Patrick Rolland.

Le conseil vote les tarifs ci-dessus pour l'année 2015.

VENTE DU PATRIMOINE NEOTOA

M. Le Maire fait part au Conseil d'un projet de vente de logements sociaux gérés par NEOTOA.

Il s'agit de 10 pavillons situés au :

- 1, 3, 5, 7, 8, 9, 11 rue du Pont Dom Jean
- 10 et 12 rue des Légendes.

Ces logements peuvent être acquis en priorité par les occupants.

Le conseil, après délibération, ne s'oppose pas à la mise en vente de ces logements.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le conseil accorde, à titre exceptionnel, une subvention à l'association des parents d'élèves de 300 €.

Cette subvention doit couvrir les frais afférant à l'achat de matériel pour les TAP.

Un état des dépenses devra être remis en mairie par l'association en fin d'année.

PRESENTATION DU RIPAME

M. Le Maire présente à l'assemblée le bilan d'activités 2013 du RIPAME (Relais Intercommunal Parents - Assistants Maternels - Enfants) du Pays de Saint-Méen Le Grand.

Cette structure, financée en partie par la Communauté de communes, développe des activités en faveur de la petite enfance : espace-jeux, information du public et des assistantes maternelles.

Le compte de résultat 2013 (80 000 €) est aussi présenté.

Les habitants de la commune peuvent être bénéficiaires de cette structure.

Le conseil municipal prend bonne note de l'activité du RIPAME en faveur de la petite enfance.

QUESTIONS DIVERSES

- Camping : l'inauguration aura lieu au printemps 2015 (avril-mai). Cet été les recettes se sont élevées à 3 500 €.
- Un planning des permanences d'élus est établi pour le samedi matin de 11 h à 12 h. Par roulement un conseiller sera accompagné du maire ou d'un adjoint.
- CCAS : le repas du CCAS est prévu le 18 octobre. Son prix est fixé à 18 €.





SÉANCE DU 17/10/2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard et MM. André Delaroche, Arnaud Crépin et Joël Lorand, adjoints.

Et les Conseillers suivants : Mmes Brigitte Pierrard, Corinne Lesage, Sonia Huby, Isabelle Le Gouevic et Patricia Pamphile ; MM. Bernard Daugan, Hervé Dreuslin, Patrick Rolland, Claude Pautonnier, Grégory Bordier

Assistait également à la réunion : Mme Agnès Bigot, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Mme Patricia Pamphile

PRESENTATION DE L'OFFICE DES SPORTS

M. Le Président accompagné d'une animatrice présentent l'Office des Sports.

C'est une association chargée de l'animation sportive sur le canton. Elle est financée par la Communauté de communes qui a délégué cette compétence à l'office.

L'office propose différentes activités :

- école multisports dans 7 communes,
- soutien aux associations locales,
- formation de bénévoles,
- vacances sportives.

DEMANDE D'APPUI EN INGÉNIERIE PUBLIQUE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ANNÉE 2014

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de conduire une « étude diagnostic » sur l'état de l'église de Saint-Malon sur Mel ; l'avis et l'accompagnement de l'architecte conseil du département et du service développement local de l'agence départementale sont sollicités à cet effet.

Dans cette perspective, il présente au Conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu de ce projet communal, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- Conseil en architecture et urbanisme (fiche 4.33)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ce projet, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément à la fiche 4.33 du guide départemental de l'ingénierie publique, pour le projet suivant : « étude diagnostic de l'état de l'église de Saint-Malon sur Mel »

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATIONS DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

M. le maire donne lecture du rapport de CLECT visant à évaluer les charges transférées à la communauté de communes ou restituées aux communes dès 2014 ou à intervenir au 01 janvier 2015.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, M. le Maire demande au conseil d'émettre un avis sur ce rapport.

Présentation faite et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport de CLECT.

Il charge M. le Maire d'en informer le président de la communauté de communes Saint-Méen/Montauban.

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL

Le chemin rural situé sur Les Landelles n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser car un nouvel itinéraire a été créé.

Ce tronçon coupe en deux la propriété de M. et Mme Guillaume. C'est pourquoi ils demandent de l'acquérir.



SÉANCE DU 28/11/2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard et MM. André Delaroche, Arnaud Crépin et Joël Lorand, adjoints.

Et les Conseillers suivants : Mmes Brigitte Pierrard, Isabelle Le Gouévec, Corinne Lesage, Sonia Huby, Patricia Pamphile et MM. Bernard Daugan, Hervé Dreuslin, Patrick Rolland, Claude Pautonnier, Grégory Bordier.

Assistait également à la réunion : Mme Agnès Bigot, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Grégory Bordier.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Dans le cadre du contrat territorial du bassin versant du Meu 2014-2018, une dizaine d'inventaires de zones humides sont prévus par an en 2015, 2016 et 2017. En effet, l'enjeu « connaissance et préservation des milieux nécessaires au bon état des masses d'eau (écologiques et chimiques) » est identifié comme l'un des enjeux prioritaires sur l'ensemble du bassin versant du Meu.

Bien que les inventaires des zones humides aient été réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu en 2005, ceux-ci nécessitent d'être de nouveau réalisés puisque la réglementation a évolué avec les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009, arrêtés précisant notamment de nouveaux critères de définition et de délimitation des zones humides.

De plus, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2009-2015 précise dans sa disposition 8 : « Préserver les zones humides et la biodiversité » et notamment d'améliorer la connaissance de ces zones humides en réalisant des inventaires (disposition 8E-1).

Enfin, le SAGE Vilaine, en cours d'approbation, mentionne, dans les dispositions 5 et 6, qu'il est nécessaire de « disposer d'inventaires communaux fiables et précis » et d'« évaluer et faire évoluer les inventaires communaux existants ». Il précise également que ces inventaires seront réalisés selon la fiche méthodologique (déroulement, typologie, ...) annexée au Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (PAGD), ceux-ci seront transmis à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine pour validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Lors du Comité Syndical du 12 novembre 2014, l'assemblée a délibéré sur l'échéancier de réalisation des inventaires de zones humides et propose notre commune pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve la réalisation de l'inventaire communal des zones humides par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu (10 pour, 4 absentions et 1 contre).
- S'engage à recevoir au cours de l'année 2015 le bureau d'étude missionné par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu pour réaliser l'inventaire communal des zones humides.
- S'engage à constituer un groupe de travail communal validé par le Conseil Municipal (Ce groupe communal pourra regrouper des élus, des exploitants agricoles concernés, des propriétaires fonciers concernés, des associations de l'environnement, ...).
- S'engage à valider l'inventaire de zones humides à la fin de la mission du bureau d'études,
- S'engage à transmettre l'inventaire communal à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine pour validation.

ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LA MAIRIE

Le photocopieur de la mairie devient obsolète, il est impossible de trouver des pièces détachées.

De plus, dans le cadre des échanges dématérialisés avec la Trésorerie, il est nécessaire d'acquérir un matériel connecté.

Trois fournisseurs ont été sollicités : Konica Minolta, Toshiba et Kyocera.

Repas festif pour nos aînés !

Le repas du CCAS s'est déroulé par une journée ensoleillée, sous le signe de la convivialité, le samedi 18 octobre à la salle polyvalente.

Une soixante de personnes, de 70 ans et plus, s'est retrouvée autour d'un repas servi par les membres du CCAS et du Conseil municipal.



Claire Lesec, 88 ans – René Daniel, 87 ans – Elise Guérin 89 ans



M. Gilles Le Métayer, maire, présidait cette journée, entouré de Mme Elise Guérin, 89 ans, et M. René Daniel, 87 ans, doyens de cette rencontre.

Au cours de ce repas, l'orgue de Barbarie de Roland et la guitare de Joël nous ont entraînés en musique et chansons. Refrains repris ou fredonnés par les participants, sans oublier les chanteuses, chanteurs, conteurs ... et les joueurs de belote pour terminer ce repas.



Photos Marie-Thérèse Béliard

Paroles de vacanciers

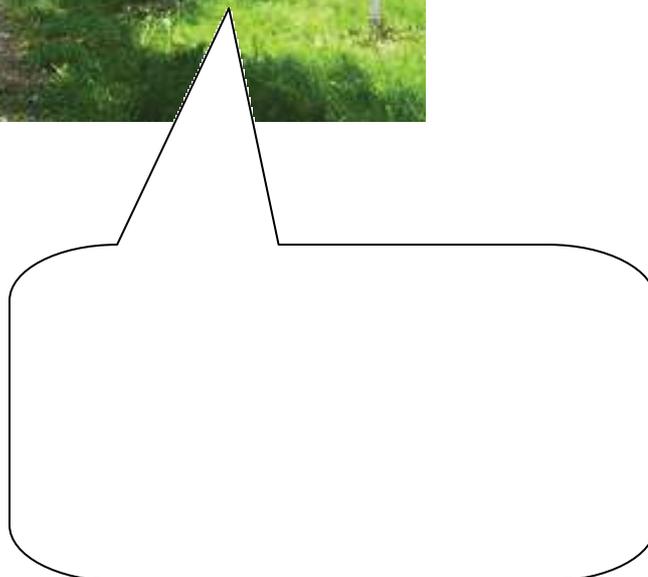
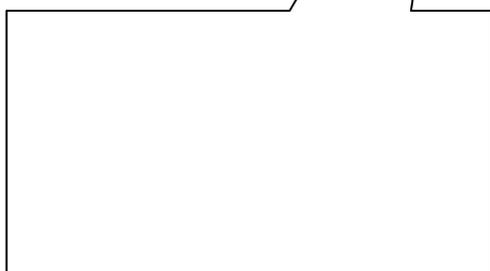


Fort de sa deuxième étoile acquise cette année, c'est avec satisfaction que notre camping municipal a vu sa fréquentation augmenter lors de la période estivale qui vient de s'écouler (du 15 juin au 15 septembre).



Et c'est avec plaisir que nous partageons avec vous ces quelques mots laissés au gré des passages de nos vacanciers.

« Camping super chouette avec des chouettes au bord de la couette »





Élise Guérin, notre doyenne !

« J'ai la chance d'avoir toujours été en bonne santé. Pourtant, qu'est-ce qu'on a travaillé ! » Et c'est vrai qu'elle a bonne allure Elise Guérin. Elle qui est née voilà 89 ans, en décembre 1925.

Vous la voyez peut-être soigner les fleurs de sa maison, une maison toute proche de la boulangerie. Elle cultive aussi un jardin, la plupart des légumes, des poireaux, des carottes, des oignons. Lorsque la terre est généreuse, elle peut même en distribuer à ses enfants. Et puisque le début de l'automne a été particulièrement doux, on y mangeait encore des fraises à la fin octobre.

Elise s'efforce de rester active. Bien que ses jambes commencent à lui faire mal, elle marche en s'aidant de sa canne sur les petites routes.

Quand elle était petite, elle vivait à La Bousseis, un hameau de la commune d'Iffendic. Pourtant c'est à l'école de Saint-Péran qu'elle se rendait à pied avec ses frères et sœurs. « On avait seulement 4 km à parcourir à pied chaque matin et chaque soir. La maîtresse demandait 20 sous par jour pour une soupe le midi. 20 sous multipliés par 4 enfants représentaient une grosse somme ! Nous on emportait notre casse-croûte.

De même que la plupart des jeunes nés avant la guerre de 39-45, j'ai commencé à travailler à 13 ans et demi. On gardait les vaches parce que les prairies n'étaient pas entourées de clôtures. Ensuite j'ai travaillé 9 ans comme bonne [...], à proximité du bourg de Saint-Malon. Ma famille gardait le peu d'argent que je gagnais. Sauf quand j'ai eu 20 ans ; ils m'en ont laissé suffisamment pour que j'achète mon premier vélo.

Je me suis mariée en 1948. J'ai alors habité à Tréveré. On avait une dizaine de vaches qu'on trayait à la main, matin et soir. Mon



mari ne s'est jamais mis à la traite. Les journées à la ferme étaient bien remplies, entre les soins à donner aux bêtes, la lessive, la cuisine à préparer sur le feu et mes 4 enfants à élever. Il y avait surtout la corvée d'eau. Nous n'avions pas de puits, seulement une source à 200 mètres de l'habitation où on allait remplir nos seaux.

Mon mari est mort il y a 14 ans. Mais je ne m'ennuie pas. J'aime lire. Je vais au club de la fleur de l'âge pour jouer à la belote. Et puis j'ai pas mal de visites, mes enfants, mes petits enfants, mes 12 arrières petits enfants, les voisins. A mon âge, si on ne cherche pas à parler avec les gens, on se retrouve très vite toute seule ».

Joël Guillaume, Membre du CCAS

Septembre à l'école ...

C'est la rentrée certes mais cette année c'est aussi la mise en place des nouveaux rythmes. Les enfants vont maintenant à l'école le mercredi matin et terminent leur journée d'école plus tôt les autres jours de la semaine. Après l'école, ils rentrent chez eux ou restent à l'école. Jusqu'à 16 h 30 ils peuvent participer à des activités que l'on appelle les TAP. Ces TAP sont mis en place par la commune et encadrés par du personnel de la commune ou des intervenants extérieurs. Cinq élèves de l'école se sont portés candidats pour vous parler du créneau TAP du jeudi.



Voici leur article et leurs photos :

Le TAP de Valérie et Betty

Il y a 15 enfants.



Ils fabriquent des marionnettes, des guirlandes d'automne, des attrapes-rêves.

Le TAP de Lise

Il y a 11 enfants.



Ils font de la capoeira.

Lise, la maman de Lula, joue du tambourin et les enfants apprennent à danser.

Le TAP de Marie-France

Il y a jusqu'à 15 enfants mais ça change souvent.



Les enfants jouent, dessinent, lisent. Ils jouent à des jeux de sociétés.

Des scientifiques en herbe à l'école de La Marette

Nous aimons faire des expériences dans notre classe de CE1-CE2. Chaque semaine, les scientifiques de service préparent une expérience pour toute la classe. Nous avons choisi nos deux expériences préférées : "le bateau élastique" et "l'arc en ciel".

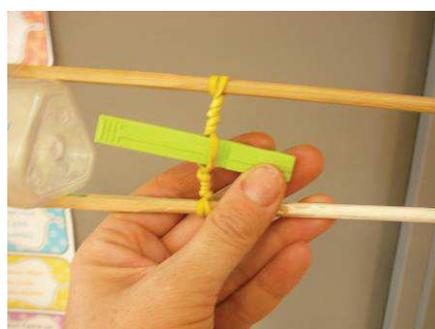
Le bateau élastique

Le matériel : une petite bouteille, un élastique, deux baguettes chinoises, du scotch, une demie pince à linge, un grand bac et de l'eau.

Mettre un peu d'eau dans la bouteille et la fermer.

Fixer les baguettes chinoises avec du scotch de chaque côté de la bouteille ; elles doivent dépasser de la bouteille.

Mettre l'élastique sur les baguettes, placer la demie pince à linge entre l'élastique. Tourner la demie pince à linge dans le sens des aiguilles d'une montre. Poser le bateau sur l'eau, lâcher la demie pince à linge et le bateau va avancer !



L'arc en ciel

Le matériel : une bassine, de l'huile, un miroir et une lampe torche puissante.

Remplir la bassine d'eau.

Placer le miroir incliné dans l'eau.

Mettre de l'huile dans l'eau.

Mettre dans le noir, allumer la lampe torche et éclairer la partie immergée du miroir.

Un arc en ciel se forme au mur ou sur le plafond.

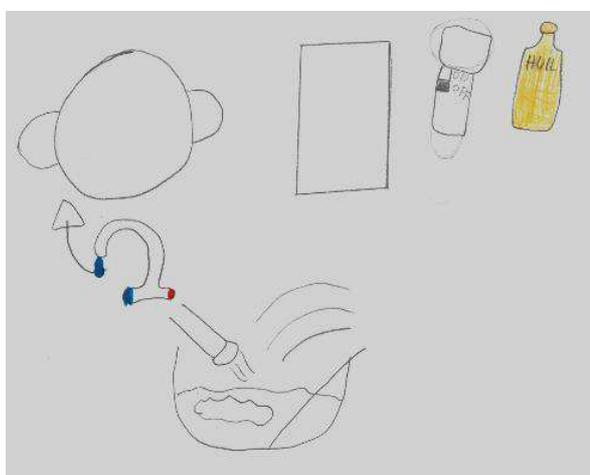


schéma de l'expérience

L'Office des sports

BABY GYM

Dans le souci d'élargir l'offre sportive sur le territoire et suite à de nombreuses sollicitations ces dernières années, l'Office des Sports propose régulièrement, pendant les vacances scolaires, des séances de baby gym pour les enfants de 4 et 5 ans.



Malheureusement, cette activité restant méconnue de la population, nous ne parvenons pas à toucher un nombre satisfaisant d'enfants sur ces créneaux. C'est pourquoi, l'Office des Sports, en concertation avec le conseil municipal de Saint-Malon sur Mel, a le projet d'organiser au printemps prochain, une séance de baby-gym conviviale ouverte aux parents et aux enfants. Ce sera l'occasion pour les enfants, comme pour les parents, de découvrir ce que peut être le sport dès le plus jeune âge.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous donner plus de précision sur cet évènement. Cependant, n'hésitez pas à nous contacter pour être informés des prochaines activités.

Marie-Charlotte Moriceau : 06 82 23 62 09 - Emmanuel Pol : 06 47 67 17 80
ospsm35@gmail.com - www.ospsm.fr

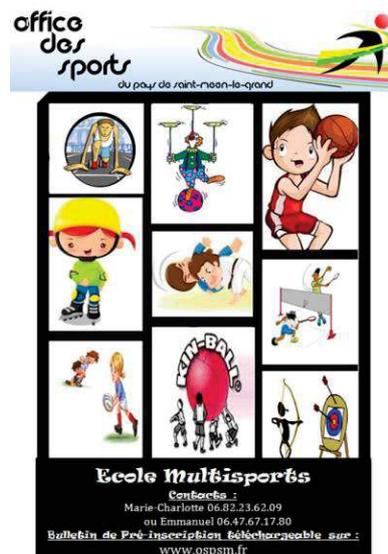
L'ECOLE MULTISPORTS

L'Ecole Multisports a repris du service. Cette année encore, elle a fait le plein de jeunes sportifs en quête de découvertes sportives. En effet près 166 enfants se sont inscrits ou réinscrit cette année. A Saint Malon sur Mel, les créneaux sont de nouveau complets. Ce ne sont pas moins de 32 enfants qui viennent pratiquer le Multisport chaque mardi. Au programme coxi-bola, boxe éducative, athlétisme, tchoukball, basket, arts du cirque...

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, les communes du canton ont sollicité l'Office des sports afin d'intervenir sur les TAP. L'Office a répondu à ces demandes et se rend toute les semaines sur un créneau dans chaque commune. A Saint Malon, Marie-Charlotte Moriceau, éducatrice, intervient le mardi de 15h45 à 16h30 et propose des activités physiques et ludiques.

LES CAMPS SPORTIFS



Le calendrier des manifestations 2015



JANVIER

10 janvier Vœux du Maire
30 janvier Assemblée Générale Comité des Fêtes

FEVRIER

11 février..... Belote - Club la Fleur de l'Age

MARS

21 mars Spectacle « Jeux de Queneau » - Comité des fêtes
30 mars Bal - Club la Fleur de l'Age

AVRIL

18 avril..... Repas – Association Communale de Chasse

MAI

14 mai 2015..... Tournoi annuel – Club de football
30 mai 2015..... Fête de l'Ecole - APE

JUIN

06 juin Concours de palets – Association Communale de Chasse
20 juin Fête de la musique – Club la Fleur de l'Age

JUILLET

01 juillet..... Concours de palets – Club la Fleur de l'Age

SEPTEMBRE

05 septembre..... Repas des classes 5 – Comité des fêtes

OCTOBRE

21 octobre Concours de belote - Club la Fleur de l'Age

NOVEMBRE

novembre Repas de l'école – APE
29 novembre..... Bal - Club la Fleur de l'Age

A noter !

L'atelier choral « A votre santé »

Fin septembre, l'atelier choral faisait peau neuve : quelques nouveaux chanteurs bien sûr, des chants différents évidemment et aussi une nouvelle chef de chœur !



Nous sommes une vingtaine de chanteurs de tous niveaux. Il est prévu, dans l'année, plusieurs concerts dans des institutions médicales et/ou sociales.

Lieu : Salle polyvalente de Saint-Malon-sur-Mel
Fréquence : deux jeudis par mois (et plus) de 20h15 à 22h30

Contact : Lydie Duval au 06.48.75.74.74

Association « A Votre Santé » - association@avotresante.org
Monastère du Gai Rire - Les Vallées - 35750 Saint-Malon-sur-Mel



Les Fées de Brocéliande



Certaines réalisent de magnifiques broderies : c'est tout l'art de la broderie suisse.



Atelier modelage



Le modelage dans l'argile est une activité apaisante qui favorise le toucher, la concentration, développe l'imaginaire et la sensibilité.

ENFANTS (à partir de 6 ans)	ADULTES
<ul style="list-style-type: none">○ Le mercredi de 14h à 15h30	<ul style="list-style-type: none">○ Le lundi de 19h30 à 21h30○ le mercredi de 9h30 à 11h30
10 € la séance	16 € la séance
Dates : <ul style="list-style-type: none">○ 14 janvier○ 25 février○ 25 mars	Dates : <ul style="list-style-type: none">○ 12 et 14 janvier○ 23 et 25 février○ 23 et 25 mars

Lieu : Centre de Soins pluridisciplinaire
1 Hameau de la Livette
35750 St Malon/Mel

Animatrice : Annie Lebret / Sculpteur - Educatrice spécialisée

Pour s'inscrire : 06 64 13 49 07 - annie.lebret@hotmail.fr



La Route des arts expose à l'Invantrie ...

L'atelier Arts Plastiques pour enfants a repris pour l'année 2014/2015. Les séances ont toujours lieu dans la salle annexe de la salle polyvalente de Saint-Malon, le vendredi soir, à la sortie de l'école, de 16 h 30 à 17 h 30.

Durant les vacances, l'association propose également des ateliers pour les enfants ; ainsi pour la Toussaint, il y a eu des après midi avec du stylisme de mode (voir photo ci-dessous) et de la peinture. D'autres ateliers seront proposés aux prochaines vacances.



L'association La Route des Arts s'adresse aussi aux adultes puisque tous les mardis soir, de 20h00 à 21h30, c'est un petit groupe qui se réunit pour dessiner et peindre dans la bonne humeur, toujours dans la salle annexe de Saint-Malon sur Mel.

Et depuis 1 an, La Route des Arts donne également des cours de dessin et de peinture pour adultes à Montauban de Bretagne.

Ainsi, l'association a été heureuse de présenter, du 5 au 19 décembre dernier, une exposition des œuvres des artistes amateurs des ateliers de Saint-Malon et de Montauban, à « l'Invantrie », dans les locaux de la Communauté de Commune, au Manoir de la Ville Cotterel à Montauban de Bretagne.

Renseignements et contact : Bénédicte Rouet, labecaco@aol.com ou au 02.99.07.56.84.



Le Comité des fêtes

... invite Joël Guillaume à présenter son spectacle : « Jeux de Queneau »

**Le Samedi 21 mars 2015 à 20h30
à la salle polyvalente de Saint-Malon sur Mel**



« Prenez un mot. Prenez en deux. Faites les cuire comme des œufs... »

- C'est sympa ce truc là ! Je prends « voiture », et je le fais cuire par exemple avec « nature »
- Ca ne rime à rien : nature, voiture.
- Ah ben, si ! Un peu tout de même »

Joël Guillaume a régulièrement joué ses spectacles pour les habitants de Saint-Malon. Une soirée dans la carrière avec Bas Morceau près de la fontaine de Jouvence, une autre dans l'ancienne salle polyvalente située alors à l'emplacement de la nouvelle mairie. Un spectacle pour enfants à l'école « Le petit garçon qui ne voulait pas se coucher », et un autre en compagnie d'un marionnettiste, « Les mots, les maux, l'émotion », joué cette fois-là au gîte de la Hulotte.

Au programme de ce samedi 21 mars, « Jeux de Queneau » :

- 4 courts métrages
- 8 chansons
- Des intermèdes scéniques

Vous pouvez en écouter un extrait sur <http://youtu.be/0INEKjQLHWQ>

Participation : 3 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants accompagnés.

Retenez cette date, prévenez amis et familles, et venez nombreux !!!



Généralions Mouvement « La Fleur de l'Âge » de Saint Malon sur Mel

Au cours de ce 2^{ème} semestre 2014, le Club a organisé :

- o Le 02/07 : un concours de palets, composé de 67 équipes ;
- o Le 15/10 : un concours de belote, composé de 114 équipes. Bravo à Denise Lebrun et à Marie Ribault, qui remportent ce concours avec 5.201 points. Le 3^{ème} prix et la coupe communale reviennent à Yvette Pollet et à Eugène Chauvel, qui ont comptabilisé 5.165 points.

Evénement phare : les 40 ans du Club La Fleur de l'âge, dont l'anniversaire a été célébré le mercredi 27 août, en présence des adhérents et des maires de Saint-Malon et de Bléruais.

Les anciens adhérents et le Vice-Président cantonal se sont retrouvés à l'église pour un temps de prière suivi de la photo souvenir et du repas dans une salle magnifiquement décorée, et en musique.



A sa création, en 1974, le Club avait pour :

Président Pierre Urvoy
Vice-Président Henri Marquer
Secrétaire Pierre Vitré
Trésorière Angèle Chevillard

Les Présidents successifs ont été :

1. Roger L'Hermitte
2. Marie-Ange Get
3. Maryvonne Frérou
4. Léa Macé, qui nous a quitté le 19/09 dernier, à l'âge de 69 ans, suite à une longue maladie.



Pour 2015, la **cotisation annuelle** reste inchangée, soit **16 euros**. Le **repas mensuel** sera **fixé à 13 euros** pour les **adhérents**, et à 15 euros pour les non adhérents.

Pour 2015, Généralions Mouvement propose une formation en informatique, pour tous niveaux. Pour les titulaires de la carte d'adhésion, le tarif est fixé à 20 euros, correspondant à 5 séances de 2h00.

Dates à retenir :

14/01/2015	Galette des rois à Bléruais	29/03/2015.....	Bal
28/01/2015	1 ^{er} repas du mois	20/06/2015.....	Fête de la musique
11/02/2015	Belote	01/07/2015.....	Palets

Le premier repas de l'année, soit le 28/01/2015, donnera lieu aux inscriptions et règlements des cotisations. Se renseigner auprès de Gérard (Secrétaire) au 02.99.07.50.82 ou Jean-Claude (Président) au 02.99.07.56.71.

**Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous pour 2015.
Et surtout une bonne santé !**

Le Club



Le club de football



L'Association Sportive Malonnaise (ASM) connaît cette année une baisse d'effectif, notamment chez les jeunes, avec seulement 12 licenciés.

Les vétérans, quant à eux, recrutent toujours et sont au nombre de 16, la moitié de l'équipe étant de Saint-Malon sur Mel.

Date à retenir : 14 Mai 2015 (tournoi annuel)

Contacts :

- Pascal MARQUER : 02 99 07 52 36
- Noël ROBIN : 07 77 25 47 28
- Emmanuel HUBY



Le bureau vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !



« La Main à la pâte » : fini le chantier !



« Donnons de l'espoir à Enzo »

Cette association a été créée pour venir en aide à ENZO, âgé de 2 ans ½, et reconnu handicapé par la « Maison Départementale Pour Handicapés (MDPH) ». Enzo est atteint d'une maladie orpheline, encore inconnue à ce jour (*malgré tous les examens effectués*), une recherche génétique est en cours depuis plusieurs mois.



Cette maladie l'empêche d'évoluer comme un autre enfant. Enzo ne parle pas, ne marche pas, ne tient pas assis tout seul, ne sait pas faire de « quatre pattes », dort très peu et pleure souvent.

Ce handicap complique chaque geste de la vie quotidienne pour ses parents, sa famille. Le matériel adapté pour son handicap n'est pas toujours pris en charge par la MDPH ou la Sécurité Sociale.

Afin de le soutenir, l'association « Donnons de l'espoir à Enzo » a besoin de votre aide.

**COLLECTEZ AVEC ELLE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE,
AUPRÈS DE VOTRE ENTOURAGE, DE VOTRE VOISINAGE ...
ET DÉPOSEZ LES À LA MAIRIE DE SAINT-MALON**

Quels bouchons collecter ?



Alimentaires eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche ...	Ménagers liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissant, aérosol ...
Cosmétiques et produits d'hygiène déodorant, laque, parfum, dentifrice, shampooing, produits douche ...	Couvercles en plastique chocolat et café en poudre, moutarde, de moins de 12 cm

Ces bouchons, une fois recyclés, permettront de financer : soit un aménagement pour son lit, soit un équipement adapté pour la voiture, soit de participer à l'achat d'un fauteuil roulant... ou autre matériel. **Il faudra beaucoup, beaucoup de bouchons... encore et encore...**

A titre d'exemple : *un fauteuil coûte environ 2.500 euros*

- sachant qu'1 bouchon pèse environ 2 grammes,
- que 1.000 kg rapportent 210 € pour le financer,
⇒ **il faut 12.000 kg de bouchons**

Un très grand MERCI à tous !

Association R.N.A. n° W953005668 : « **Donnons de l'espoir à Enzo** »
enzo.espoir@orange.fr - 06.11.78.55.52

Prom'nons-nous ... dans le bourg !



Nous avons été alertés par le manque de prudence de certains de nos jeunes concitoyens à pied, en vélo ou bien en waveboard (skate à deux roues où il y a une planche pour chaque pied).

Aussi, pour prévenir tout « accident » de circulation, il nous paraît nécessaire de rappeler à tous l'obligation de respecter les règles de sécurité.

Pour des informations détaillées, vous pouvez consulter le site internet de l'association **Prévention Routière** (<http://www.preventionroutiere.asso.fr/>) qui propose des **CONSEILS** comme ci-après :

- il est toujours plus sûr de traverser sur un passage pour piétons ; s'il n'y en a pas, il faut choisir un endroit où l'on verra bien et où l'on sera visible,
- « quand on circule à plusieurs, on roule les uns derrière les autres, le plus lent devant et le plus expérimenté se positionnant en dernier »,
- le vélo, dont l'état doit être vérifié régulièrement, doit comporter certains équipements :



ainsi que des **JEUX gratuits** :

Un enfant dans la rue (<http://www.preventionroutiere.asso.fr/Enfants/6-9-ans/Les-autres-jeux>)



Alors qu'il se promène à pied dans la rue, Léo est confronté à une série de situations. A toi de l'aider à prendre les décisions les plus sages et les plus sûres.

Le bon équipement (<http://www.preventionroutiere.asso.fr/Enfants/6-9-ans/Les-autres-jeux>)



Avant de partir en balade en vélo ou en roller, il est indispensable de bien s'équiper. Mais tous ces éléments ont été éparpillés dans le garage ! À toi de les retrouver.

Roulez jeunesse (<http://www.preventionroutiere.asso.fr/Enfants/10-13-ans>)



Dans ce jeu, l'enfant est au guidon de son vélo et circule en ville. Face aux situations qui se présentent, il doit prendre les bonnes décisions.

Taille et élagage de branches en bordure de route

Lors de notre dernier bulletin (juin 2014 n°56 page 31) nous vous avons fait part de la gêne occasionnée par les branches en bordure de route.

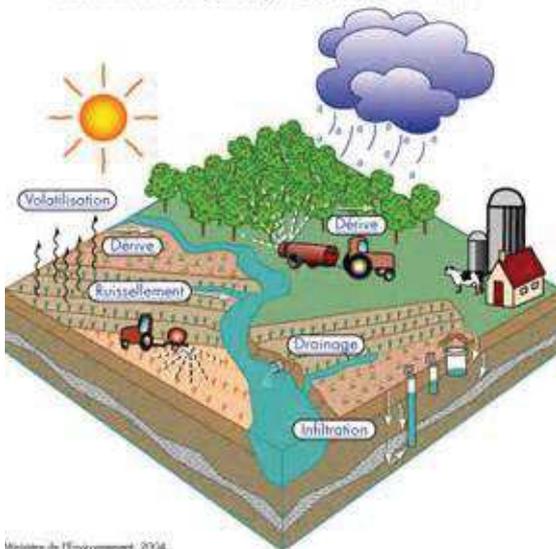
Encore aujourd'hui, beaucoup de secteurs ne remplissent pas les conditions de dégagement indispensables à la sécurité de tous.

Pour rappel, les propriétaires et riverains sont responsables, en cas d'accident survenant sur la voie publique, alors que les abords ne seraient pas pleinement dégagés.

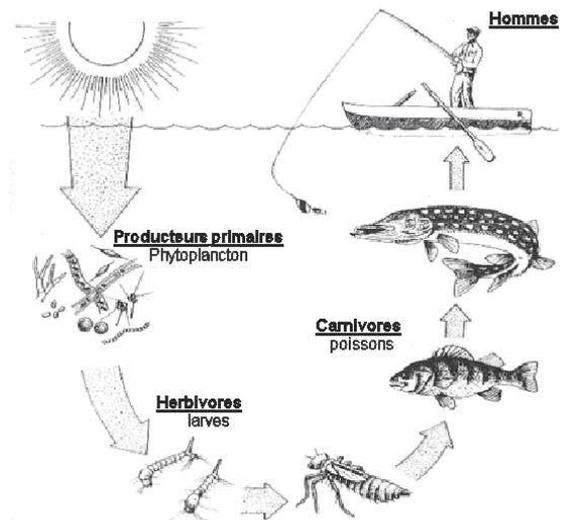


Protéger l'environnement

Mécanismes de transport des pesticides dans l'environnement



Ministère de l'Environnement, 2004





Le Conseil Municipal réduit la taxe d'aménagement pour 2015 !

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements, de toute nature, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

L'assiette de cette taxe a deux composantes :

- la valeur de la surface de la construction,
- l'existence d'aménagements et installations antérieurs.

Le taux de la part communale doit être fixé par simple délibération avant le 30 novembre de chaque année pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante. Le taux peut varier de 1% à 5%.

Un abattement de 50% est appliqué sur ces valeurs pour certains logement sociaux, pour les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale, et enfin les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes.

Ce qui se pratique sur le canton jusqu'à aujourd'hui : Saint Malon sur Mel : 3.00%

- Bléruais : 0.00%
- Le Crouais : 1.00%
- Quédillac : 1.00%
- Saint Méen le Grand : 3.00%
- Gael : 2.50%
- Muel : 1.00%
- Saint Maugan : 1.00%
- St Onen : 1.50%

Lors de la réunion du Conseil municipal d'octobre 2014, les élus ont décidé de réduire le taux à 1% . Ce taux est applicable pour 2015. Ce taux est révisable annuellement.

Le taux appliqué par le Conseil Général est de 1,84%. Il se cumule avec celui de la commune.

N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie avant de déposer votre demande de construction.



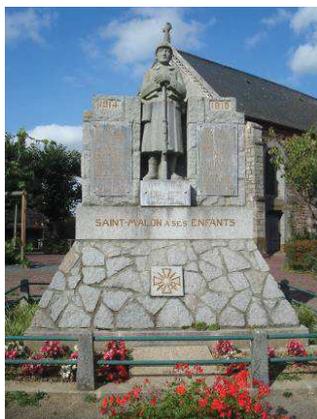
Le Pays de Brocéliande est riche de producteurs qui vendent leurs produits localement. Ils vous offrent des produits variés et parfois atypiques qui gagnent à être mieux connus : viande (veau, boeuf, agneau, volaille, cerf, porc), charcuterie et foie gras, légumes, fruits (fraises, pommes, petits fruits rouges), oeufs, lait, crème fraîche, beurre, glaces, fromages, farine, pain, galette, cidre, jus de pomme, bière, miel, plantes aromatiques (y compris du safran!). En viande bovine, vous trouverez de la Limousine, de la Charolaise, de la Blonde d'Aquitaine, de la Parthenaise ainsi que la Salers.

Directement sur leur ferme, sur les marchés, dans les commerces de votre bourg ou via les associations de consommateurs, les possibilités pour les trouver sont nombreuses.

Retrouvez à l'adresse suivante : <http://saveurs-locales-en-broceliande.fr/> toutes les informations concernant les producteurs locaux.

Saint-Malon et la mémoire de la Grande Guerre

« Dans le but d'honorer la mémoire des enfants de Saint-Malon morts pour la Patrie et de rappeler aux générations futures le sacrifice de leurs aînés », le Conseil Municipal de Saint-Malon-sur-Mel décide, le 6 novembre 1932, de contracter auprès du Crédit Foncier de France un emprunt de 15 000 francs (environ 9.000 euros d'aujourd'hui), pour l'érection d'un monument aux morts de la Grande Guerre.



Ce monument sera réalisé par l'auteur de nombreux monuments aux morts en Ille-et-Vilaine (ceux de Hédé, Vern-sur-Seiche, Ossé, Saint-Grégoire et Servon-sur-Vilaine, par exemple), le sculpteur Joseph Tardivel (né à Cesson en 1869), avec le concours du granitier Lemétayer de Saint-Aubin-du Cormier. Sur deux plaques apposées de part et d'autre d'un « poilu » grandeur nature figurent pour chaque année de la Guerre les noms de trente-trois enfants de Saint-Malon morts pour la France entre 1914 et 1918. Une plaque a été ajoutée par la suite, avec les noms des morts en 1939-1945 et en Afrique Française du Nord.

Pour comprendre les raisons de la date relativement tardive de cette initiative, il faut rappeler que, dès le 24 novembre 1918, six jours seulement après l'Armistice, le maire de l'époque, Pierre-Marie Vitre, avait proposé au Conseil municipal "la création dans le cimetière d'un monument ou plaque commémorant le nom des enfants de la Commune qui sont morts pour la France". La plaque — un choix qui sera également fait par les communes de Saint-Gonlay, Bléruais ou Saint-Péran — réalisée en 1919 par la maison Clément de Rennes pour 550 francs (690 euros) est toujours visible sur le mur Nord du cimetière, au fond de l'allée centrale. Y figurent, par ordre chronologique de décès, les noms de trente-trois Malonnais « morts pour la France », à partir de la liste des 184 mobilisés que le maire avait dressée, le 28 mai 1916, « afin que les Archives de la Mairie conservent à jamais un souvenir de la Grande Guerre ». Cette liste où sont notées les dates de naissance et de mobilisation des 184 Malonnais qui avaient alors entre 20 et 40 ans (en 1911, Saint-Malon comptait 976 habitants dont 464 de sexe masculin), sera complétée par la suite, avec en particulier la mention des morts (quinze), des disparus (huit), des blessés ou internés (onze) ou des prisonniers (huit), certains d'entre eux également blessés et/ou morts en captivité.



Quatorze ans plus tard, alors que beaucoup de communes avoisinantes ont depuis longtemps érigé un monument aux morts de la Grande Guerre (Saint-Méen en 1919, Iffendic en 1920, Gaël en 1921 ou Paimpont en 1923, par exemple), l'œuvre entreprise en 1918 par P.-A. Vitre se trouve donc couronnée avec l'érection, sur la place de l'église, d'un monument aux morts.

L'inauguration eut lieu le dimanche 23 avril 1933, sous une pluie battante, et on peut trouver dans *l'Ouest-Eclair* du lendemain (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6592588/f5.image>), assorti d'une photo, un compte-rendu détaillé de la cérémonie, au cours de laquelle les croix de combattants furent remises à plus de 80 anciens poilus.

Le souvenir des soldats de Saint-Malon morts pour la France est également rappelé dans l'église paroissiale où, à une date à préciser, une plaque en marbre a été apposée sur le mur Sud de la nef centrale.

C'est ainsi que, pour se souvenir de la Grande Guerre (mais aussi des suivantes) et se recueillir, avec la plaque du cimetière, celle apposée dans l'église paroissiale et le monument aux morts, Saint-Malon-sur-Mel offre aujourd'hui aux Malonnais trois lieux solennels de mémoire.

Jean-François Botrel

NB. Ces quelques notes prennent appui sur les informations conservées aux Archives municipales de Saint-Malon, notamment dans les Registres des délibérations du Conseil Municipal (1D3 et 1D4) et dans les pièces concernant l'emprunt au Crédit Foncier de France (1M2). Merci à Agnès Bigot et à Yvette Pollet.

Souvenir - Interquartier - 28 -juin 2014

Le thème retenu était l'humour sportif



Début des jeux

Les équipes féminines et masculines ont rivalisé dans la technique du harponnage.

Certaines s'étaient entraînées assidûment



Les petits cyclistes étaient très concentrés durant les passages d'obstacles sur leurs vélos et les plus grands ont sprinté pour remplir leur bidon malgré le parcours semé d'embûches





Concours de dessin « Saint-Malon dans le futur »

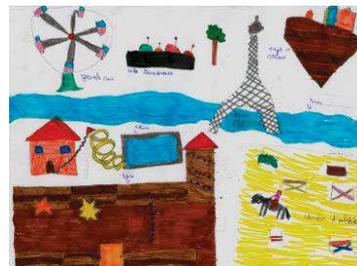
Nous avons demandé aux enfants de l'école de La Marette d'imaginer Saint-Malon dans le futur. Vous avez pu apprécier l'œuvre de la gagnante, Lula (classe de CE1), en couverture de notre Bulletin Municipal n° 57. Ci-dessous, nous vous présentons d'autres exemplaires des réalisations de nos dessinateurs. La totalité des réalisations pourra être admirée prochainement dans la salle polyvalente.



Dessin d'Antonin, CE2



Dessin de Félix, CE2



Dessin de Léna, CM2



Dessin de Alexandre, CM1-CM2



Dessin de Charlie, CP



Dessin de Mathilde, CE1



Dessin de Lou, CE2

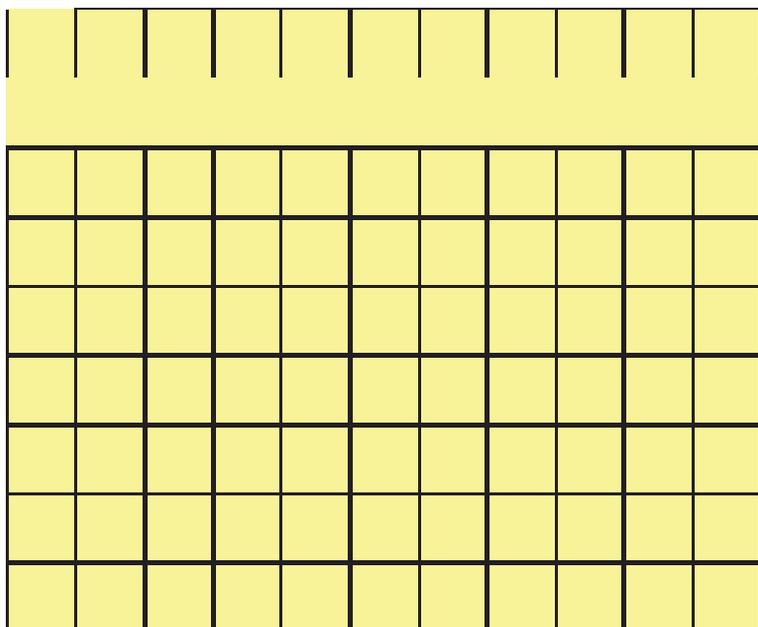


A vos stylos !

1. Mots Mêlés

Retrouvez les mots ci-dessous et barrez-les dans la grille (de bas en haut et de gauche à droite). Avec les lettres restantes, formez 2 mots :

Marette / Merlin / Brocéliande / Camping / Viviane / Korrigan / Enchanteur / Celtic / Légende / Breton / Kiwi / Mel / Mage / Malon / Nid / Ile / Hâche / Nu / Noce



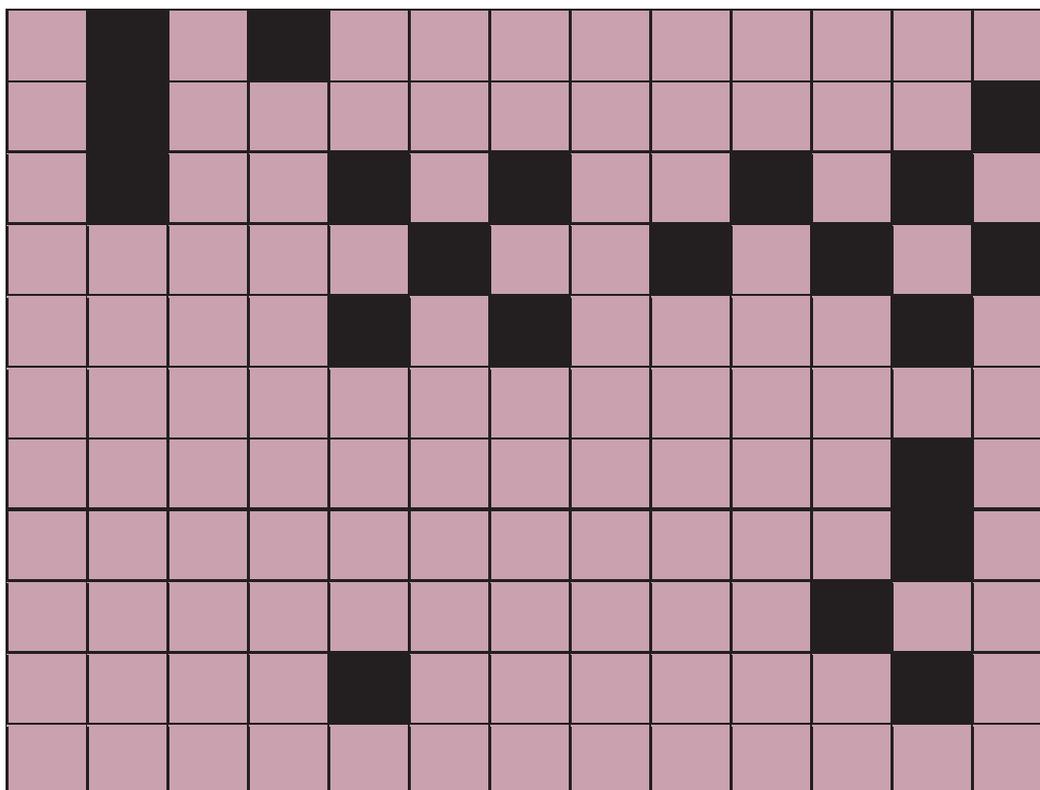
2. Photo Mystère



Les 2 mots trouvés dans le jeu numéro 1 vous permettront de trouver la solution de la « Photo mystère »

3. Mots Mêlés

Retrouvez les noms de lieux situés à Saint-Malon (verticalement, horizontalement et en diagonale). Ils sont au nombre de 13. Avec les lettres restantes, trouvez la solution à la Photo Mystère.



Solutions : La Cassine - Borease - Hill du Mou - Ranhou - La Brunais - Queneleuc - La Villa Houde
 Tringran - Rouault - Coccadin - Halle - Trévert - La Bourd

Solution de la Photo mystère : le sommet du clocher